



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E90787

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 21 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2005B00028

Siret : 480 361 591 00021

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 8507897 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C37984W1247000/001 468382/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C37984W1247000/001 468382/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SARL GAUDIN

ZONE ARTISANALE LES ACACIAS
85430 LA BOISSIERE DES LANDES

Téléphone : 02 51 06 22 32

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@sarlgaudin.com

Responsabilité légale :

GAUDIN ALEXANDRE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	24/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.